



Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2024

## CONSEIL COMMUNAL

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil communal, qui aura lieu le

**Vendredi, 17 mai 2024 de 09H00 à 13H00**

dans la salle de séances au 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville d'Esch-sur-Alzette.

Conformément à l'article 19bis de la loi communale du 13 décembre 1988, telle que modifiée, un conseiller communal peut déléguer à un autre conseiller communal de son choix, le pouvoir de voter en son nom. Chaque conseiller communal ne peut être déléguataire que d'un pouvoir de vote. La délégation se fait par écrit, est horodatée et porte les noms et prénoms du conseiller délégant et du conseiller déléguataire, la date de la séance et les points de l'ordre du jour pour lesquels elle est donnée. Une copie de la délégation est immédiatement transmise au bourgmestre ou à son remplaçant.

### ORDRE DU JOUR

#### *Réunion à huis clos : 09H00 - 09H20*

- 1.1. Questions de personnel ; décision
- 1.2. Office Social ; questions de personnel ; avis

#### *Réunion publique : 09H20 - 13H00*

- 2. Concept Mobilité Belval ; discussion
- 3.1. Convention avec l'association FrEsch ; avenant ; décision
- 3.2. Convention avec l'association Velo-Union Esch relative à l'organisation de la Flèche du Sud ; décision
- 4.1. Questions de personnel ; décision
- 4.2. Office Social ; création de poste ; avis
- 5. Transactions immobilières ; décision
- 6. Règlement-taxe relatif à la location des salles du théâtre municipal et de l'Ariston ; modification ; décision
- 7. Devis, crédits spéciaux, modifications budgétaires ; décision

- 8.1. Projet GLC ; contrats-modèles ; décision
- 8.2. Organisation et attractivité du marché hebdomadaire ; discussion (point mis à l'ordre du jour par la sensibilité politique du LSAP Esch)
9. GECT Alzette Belval ; contribution financière pour l'exercice 2024 ; décision
- 10.1. Règlement de la circulation ; modifications ; décision
- 10.2. Confirmation des règlements temporaires de circulation ; décision
11. Contrats de bail et avenants ; décision
12. Commissions consultatives ; modifications ; décision

Le point 1 sera traité en séance secrète.

Les dossiers peuvent être consultés par les conseillers.ères communaux.ales soit au service du secrétariat général de la Ville, soit sur l'E-Conseil, soit dans le dossier distribué à partir du lundi, 13 mai 2024.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

Jean-Paul Espen  
Secrétaire général



Christian Weis  
Bourgmestre

